

Un bac, plusieurs types de sac.

Les villes doivent choisir entre une seule doublure ou une combinaison de doublures.

Le 30 avril 2015

Par John Nicholson

Catégories

- [Recyclage](#)
- [Réacheminement des déchets](#)
- [Gestion des déchets](#)

Mots-clés

- [Bacs](#)
- [Compostage](#)
- [Déchets](#)



Il existe des avantages et des inconvénients associés aux choix effectués par les municipalités lorsqu'elles établissent des programmes de matières organiques séparées à la source (MOSS), en particulier en ce qui concerne la manière d'ensacher les déchets organiques. Parfois, les avantages et les inconvénients sont cachés, surtout en ce qui concerne les coûts du cycle de vie.

Plastique ou papier

Les municipalités qui tentent de convaincre les propriétaires de résidences de séparer les déchets de cuisine des autres déchets et de les placer dans un bac vert pour qu'ils soient recyclés font face à un défi : l'aspect dégoûtant des bacs. Sans doublure, les bacs de déchets de cuisine deviennent rapidement dégoûtants. Les administrations municipales doivent donc permettre l'utilisation d'un seul type de doublure ou d'une combinaison de doublures : en papier (Halifax et Ottawa), en plastique certifié compostable (Î.-P.-É.), en plastique biodégradable ou en plastique non biodégradable (Toronto). Le coût des doublures utilisées par les résidents varie; il peut être de moins de 5 cents le sac pour le plastique non biodégradable, mais il peut atteindre 1 \$ le sac pour le papier.

Une étude de 2009 réalisée par la région de Halton, située immédiatement à l'est de Hamilton et comprenant les municipalités d'Oakville et de Burlington, a déterminé que les trois quarts des résidents préfèrent utiliser des sacs de plastique compostables comme doublures dans leur bac de déchets de cuisine. L'autre quart des ménages utilise des sacs de papier ou des sacs de plastique (illégaux en vertu du programme de Halton), ou alors n'utilise aucune doublure. La principale raison pour laquelle plusieurs utilisent des sacs compostables semble être reliée à la fois au coût des sacs (25 cents par sac compostable comparativement à 1 \$ par sac de papier) et à l'aspect dégoûtant (un bac propre plutôt qu'un bac sans doublure dégoûtant et nauséabond).



Certaines entreprises canadiennes ont créé des produits spécialement conçus pour le nombre croissant de programmes de MOSS. L'entreprise **Bag to Earth**, dont le bureau central est situé à Napanee, en Ontario, a breveté un sac entièrement fait de papier qui ne fuit pas puisqu'il a une doublure qui ressemble à une membrane de plastique mais qui est en réalité composée de fibre ligneuse. Une autre entreprise, située en Ontario, **Green Lid**, qui a récemment présenté son produit à l'émission **Dragon's Den** de CBC (version anglaise de l'émission **Dans l'œil du dragon**), a créé un bac compostable pour déchets de cuisine qui est fabriqué de carton recyclé. L'entreprise **BioBag** de Vancouver fait également partie des fabricants de sacs de plastique compostables certifiés.

Coûts cachés

Les coûts assumés par les ménages en ce qui concerne les doublures des bacs de déchets organiques ne représentent qu'une partie du coût global d'un programme de MOSS. Lorsqu'une administration choisit de permettre l'utilisation de doublures dans les bacs dans le cadre de son programme de MOSS, les coûts d'immobilisation et d'exploitation pour le traitement subséquent aérobique ou anaérobique s'en trouvent augmentés. Même si les résidents peuvent faire des économies en achetant des doublures de sac, cela peut entraîner une hausse des taxes ou des frais de traitement des déchets solides et de recyclage.



Si les entreprises de traitement des déchets organiques devaient choisir les doublures à utiliser dans le cadre d'un programme de MOSS pour les installations de compostage aérobique ou les usines de digestion anaérobique, le papier l'emporterait haut la main. L'enquête non formelle que nous avons réalisée auprès des exploitants d'installations, qui est appuyée par une étude de 2011 réalisée par **Kelleher Environmental**, confirme que les exploitants d'installations sont d'avis que si toutes les MOSS étaient placées dans les bacs avec doublure de papier, les coûts d'immobilisation et d'exploitation seraient moins élevés et la qualité des produits serait meilleure (compost AAA ou quantités à haut rendement de biogaz).

Les municipalités qui permettent l'utilisation de doublures en plastique non biodégradables dans le cadre de leur programme de MOSS doivent accepter le fait que le traitement des déchets sera plus coûteux. Ces coûts supérieurs découlent du prétraitement supplémentaire des déchets reçus qui est requis pour briser et séparer les sacs, ainsi que des coûts additionnels associés à la gestion des résidus additionnels (moins de cinq pour cent pour les programmes qui ne permettent que l'utilisation de sacs de plastique compostables ou de papier comparativement à plus de 10 pour cent pour les programmes qui permettent l'utilisation de sacs de plastique non biodégradables).

En ce qui concerne le compostage aérobique, le produit final a un attrait commercial moins grand lorsque du plastique non biodégradable est utilisé dans le bac vert. Si on ne permettait que l'utilisation de sacs de papier, on obtiendrait probablement un produit de compost de grande qualité qui pourrait être vendu environ 30 \$ la verge cube.

Un programme efficace malgré les choix effectués

Peu importe l'option choisie par une municipalité, il a été démontré dans différentes régions du Canada que les programmes de MOSS sont efficaces. La ville de Toronto, malgré sa taille et sa diversité, a obtenu un taux de participation au programme de 90 pour cent auprès des résidences unifamiliales (le taux de participation des résidences multifamiliales demeure indéterminé).

La ville de Toronto et la région de York (immédiatement au nord de Toronto) sont deux municipalités qui permettent aux résidents de jeter leurs MOSS dans des sacs de plastique. Elles acceptent aussi les déchets d'animaux domestiques et les couches jetables dans le bac vert, ce qui n'est habituellement pas le cas des autres administrations municipales au Canada. Cette initiative permet un plus grand potentiel de réacheminement des déchets de la décharge.

La ville de Toronto est aussi un cas d'exception par rapport aux autres administrations municipales du Canada puisqu'elle traite ses MOSS par digestion anaérobique, une technologie de **CCI Bioenergy** qui repose sur l'utilisation d'un système breveté de prétraitement hydromécanique qui extrait les sacs de plastique et les contaminants. Le biogaz produit par le processus de digestion anaérobique à Toronto peut être utilisé pour la production de chaleur et d'électricité, ce qui réduit les coûts de traitement.

John Nicholson, M.Sc., ing., est un conseiller dont le bureau est situé à Toronto, en Ontario. Vous pouvez communiquer avec John à l'adresse john.nicholson@ebccanada.com